

**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

IMPACT DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET DE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR LES FEMMES DES COMMUNAUTÉS RURALES ET AUTOCHTONES

PREUVES RÉCOLTÉES EN ÉQUATEUR,
AU MEXIQUE, AU CAMEROUN ET
EN INDONÉSIE



**RESILIENCE
FUND**

Supporting community
responses to organized crime

Faith Ngum | Radha Barooah

OCTOBRE 2023

REMERCIEMENTS

Les autrices remercient les chercheuses locales Sandra Teran, Patricia Mayorga et Flora Nina pour leur soutien lors de la collecte des données. Nous remercions également Ian Tennant, Tuesday Reitano et Siria Gastelúm pour leurs précieux commentaires, ainsi que Lina Asprilla et Patrick Gnonsekan, membres du personnel de The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC), pour la documentation des dialogues. Merci également à la plateforme communautaire du Fonds pour la résilience, en particulier à Diana Siller et Nukila Evanty, pour le soutien à la validation et pour la formulation de recommandations. Enfin, nous remercions les équipes de publication et de communication de la GI-TOC. Ce document a été financé par UK Aid du gouvernement du Royaume-Uni ; cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.



Partnership | Progress | Prosperity

À PROPOS DES AUTRICES

Faith Ngum est spécialiste des programmes sur le genre et chercheuse expérimentée sur le genre, les régimes fonciers et le changement climatique. Elle a corédigé plusieurs articles de revues examinées par des pairs, dont l'un a été présenté à la CoP 26 à Glasgow. Elle est titulaire d'un master avancé en Gouvernance et développement, avec mention très bien, de l'Institute of Development Policy de l'université d'Anvers, Belgique.

Radha Barooah est la coordinatrice régionale sur le terrain du Fonds pour la résilience de la GI-TOC en Asie du Sud et du Sud-Est. Son travail implique la coordination et le soutien des initiatives de la société civile contre l'impact de la criminalité organisée transnationale en Asie. Elle a publié un rapport de recherche sur la gouvernance criminelle dans l'ouest de l'Uttar Pradesh, en Inde. Radha est titulaire d'un master en Relations internationales et diplomatie de l'université de Leyde.

© 2023 Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
Tous droits réservés.

Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de la GI-TOC.

Photo de couverture : © Franklin Jacome via Getty Images

Veuillez adresser vos questions à :
The Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse
www.globalinitiative.net

CONTENU

Synthèse	2
Méthodologie.....	3
Recommandations principales.....	3
Introduction	4
Perspectives mondiales sur la protection de l'environnement, la perte de biodiversité et l'égalité entre les genres.....	5
Criminalité environnementale organisée transnationale et crimes contre l'environnement.....	6
Présentation des études de cas : Impact sexospécifique de la criminalité environnementale et de la perte de biodiversité.....	8
Résilience des femmes face à la criminalité environnementale, au changement climatique et à la perte de biodiversité	10
Amazonie équatorienne.....	10
Région de la Sierra Tarahumara, Mexique	15
Zone clé de biodiversité de Yabassi, Cameroun	18
Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra, Indonésie	21
Conclusions et recommandations	25
Notes.....	29



DE LA VISION À L'ACTION : DIX ANS D'ANALYSE, DE PERTURBATION ET DE RÉSILIENCE

La GI-TOC a été fondée en 2013. Sa vision consistait à mobiliser une approche stratégique mondiale pour combattre la criminalité organisée en renforçant l'engagement politique à répondre à ce défi, en développant une base de données analytiques factuelles sur la criminalité organisée, en perturbant les économies criminelles et en développant des réseaux de résilience dans les communautés touchées. Dix ans plus tard, la menace posée par la criminalité organisée est plus grande que jamais et il est essentiel que nous continuions d'agir en développant une réponse mondiale coordonnée pour relever ce défi.



SYNTHÈSE

Le débat sur ce qui constitue un crime environnemental est ouvert depuis longtemps. Cependant, la dégradation de l'environnement due à l'activité humaine et la perte de biodiversité sont toutes deux pertinentes. Les communautés locales, essentiellement les groupes autochtones, qui vivent dans les zones de biodiversité composées de forêts, de montagnes et d'écosystèmes marins, seront les premières à être touchées. La présence d'activités extractives illégales, qu'il s'agisse d'extraction minière ou d'exploitation forestière, attire des hommes extérieurs à ces zones et « masculinise » ces territoires. Cela perturbe la vie ordinaire et menace la sécurité des femmes, qui doivent souvent s'aventurer dans les forêts pour mener à bien leurs activités domestiques. Les conséquences, variables d'une communauté à l'autre, sont liées aux rôles de genre et à la patriarchie et comprennent parfois des violences physiques.

Cet exposé politique présente des études de cas réalisées dans quatre écosystèmes forestiers : les forêts d'Arajuno en Amazonie équatorienne, les forêts de la Sierra Tarahumara au Mexique, les forêts de Yabassi au Cameroun et les forêts tropicales de Sumatra du Nord en Indonésie. Les conclusions montrent que, si les communautés autochtones locales se rassemblent pour défendre leurs territoires contre les opérations extractives et les crimes environnementaux perçus, les normes de genre et la patriarchie limitent l'expression et la participation des femmes. Toutefois, la participation des femmes aux mouvements de résistance augmente progressivement, en particulier contre les concessions nationales à grande échelle, et beaucoup de femmes sont devenues d'importantes défenseuses de l'environnement dans leurs communautés. Leur motivation à exprimer leur point de vue et à contester les discours dominants contre les communautés autochtones par le biais de divers actes de solidarité est solidement ancrée dans leur désir de protéger leurs moyens de subsistance. Leurs stratégies de résilience sont semblables, tout en étant spécifiques au contexte. Il existe par ailleurs des nuances entre les communautés des quatre écosystèmes forestiers analysés dans cet exposé.



En Indonésie, des multinationales bafoueraient les lois sur le déboisement, ce qui contribue au déclenchement d'incendies de forêt dévastateurs.

© Anton Raharjo/Anadolu Agency via Getty Images

Méthodologie

Cet exposé s'appuie sur une méthodologie de recherche qualitative comportant l'analyse du contenu de documents et des questionnaires/entretiens semi-structurés avec des personnes issues des communautés de l'Amazonie équatorienne, de la région de la Sierra Tarahumara au Mexique, de la Zone clé de biodiversité de Yabassi au Cameroun et du Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra en Indonésie. Les communautés vivant dans les sites de ces études sont des groupes autochtones et ethniques mixtes et diversifiés, unis par leurs liens historiques à un écosystème forestier spécifique.

Ces quatre cas ont été sélectionnés dans le cadre d'un programme plus étendu examinant la résilience des communautés et se concentrant sur les femmes dans les écosystèmes forestiers. L'absence de données ventilées par genre, même sur les distinctions binaires entre les hommes et les femmes, limite notre exposé aux perspectives des femmes, et non des autres identités de genre.

Les données principales ont été recueillies en juin 2023 auprès de 36 femmes et de 36 hommes sur les sites des quatre études de cas. Les questionnaires et les entretiens ont été réalisés en espagnol (en Équateur et au Mexique), en indonésien (en Indonésie) et en français (au Cameroun) par des assistants de recherche nationaux basés dans chacun des pays des études de cas. Les réponses ont été analysées conjointement avec les données secondaires obtenues à partir de l'Indice mondial du crime organisé et un examen de la littérature se composant de documents politiques internationaux, de livres et d'articles de revues, de documents politiques des gouvernements nationaux, de rapports et d'autres textes publiés et non publiés sur le genre, la criminalité environnementale, la perte de biodiversité, le changement climatique et les lois et la gouvernance sur les forêts.

Recommandations principales

- Recueillez des données ventilées par genre sur les crimes environnementaux, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement et intégrez-les aux programmes.
- Décolonisez les concepts de justice environnementale et de distribution équitable des ressources lors de la conception de politiques pour la protection de l'environnement et la résilience des communautés autochtones.
- Soutenez les activités d'émancipation socio-économique des femmes pour leur permettre de renforcer leur indépendance financière grâce au développement durable. Soutenez la création d'activités génératrices de revenu autour des diverses ressources forestières, y compris la conservation des plantes et les méthodes de permaculture autochtones. Elles doivent être au cœur des activités de parité entre les genres.
- Créez des espaces sûrs dans lesquels les femmes peuvent partager leurs expériences et encourager la collaboration entre les groupes de femmes. Fournissez des réseaux de soutien pour combler le fossé entre les communautés locales et les responsables publics corrompus des municipalités/régions.
- Élargissez la définition des « crimes environnementaux » pour inclure toutes les activités entraînant la destruction continue de l'environnement (y compris le déversement de déchets et le défrichement) et pour lesquelles le consentement éclairé préalable des populations locales et autochtones n'a pas été obtenu. Renforcez les mesures de reddition de comptes et les mécanismes de surveillance indépendants et sécurisés.



INTRODUCTION

La criminalité organisée est un moteur de dégradation de l'environnement et de perte de biodiversité dans les écosystèmes forestiers du monde entier.¹ Les conséquences de la dégradation de l'environnement sur les communautés autochtones qui dépendent des forêts ont été largement rapportées et reconnues dans les discours internationaux sur le développement et la protection de l'environnement. Toutefois, l'impact sexospécifique de la criminalité organisée, bien qu'il fasse partie de la conversation plus large sur la justice environnementale et la perte de biodiversité, est limité aux cadres internationaux de la conservation et du changement climatique.

Dans le cadre du travail plus large du Fonds pour la résilience mené sur la résilience des femmes face à la criminalité organisée, cet exposé politique d'exploration décrira comment les femmes luttent, s'adaptent et répondent aux impacts de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité causés par l'exploitation illégale des régions forestières et de leur environnement, notamment dans les habitats ruraux et autochtones.² Les femmes vivant dans les communautés autochtones ayant des liens socioculturels et économiques à leur environnement naturel sont de plus en plus touchées par la présence croissante d'économies extractives illégales. Les ressources des forêts ont un sens différent pour les hommes et pour les femmes, selon leurs rôles, leurs priorités et leurs intérêts pour répondre aux besoins des foyers et aux attentes sociales. La perturbation des rôles de genre traditionnels et de la dynamique familiale joue sur la façon dont les femmes perçoivent, gèrent et répondent aux crimes environnementaux et à la perte de diversité. Les rôles de genre ont tendance à façonner les structures de pouvoir qui déterminent également l'accès aux droits et à la capacité d'action, ce qui inclut la participation politique des femmes.³

Une analyse qualitative des éléments ci-dessus sera présentée dans quatre études de cas sur les forêts et les communautés autochtones vivant dans les régions suivantes et leurs environs :

- Amazonie équatorienne, Équateur
- Sierra Tarahumara, Mexique
- Zone clé de biodiversité de Yabassi, Cameroun
- Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra, Indonésie

Les études récentes sur la réévaluation de la résilience à la criminalité organisée montrent que les femmes du monde entier reprennent la parole et le pouvoir en participant aux diverses réponses communautaires à la criminalité organisée, malgré le risque pour leur vie.⁴ Cependant, comme pour la traite des personnes, les dimensions sexospécifiques de la criminalité environnementale ne sont pas claires.⁵ Il est donc nécessaire de comprendre les stratégies de résilience des femmes qui s'élèvent en tant que défenseuses de l'environnement contre les groupes criminels, l'accaparement des terres, la déforestation, la perte de diversité, la contamination des sols et de l'eau à cause des industries extractives et de l'agro-industrie.

Perspectives mondiales sur la protection de l'environnement, la perte de biodiversité et l'égalité entre les genres

En décembre 2022, lors de la 15e Conférence des Parties (CoP 15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, les représentants de 188 pays ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMB), qui définit quatre objectifs à atteindre d'ici 2050 et 23 cibles à atteindre d'ici 2030.⁶ Également appelé « Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 », il répond à la perte de biodiversité alarmante causée par l'exploitation humaine des ressources naturelles.⁷ Le cadre est reconnu comme une étape importante pour la protection de la biodiversité et utilise une approche des droits humains pour répondre à la perte de biodiversité causée par les humains et au changement climatique.⁸ L'un des objectifs principaux du CMB, appelé « 30x30 », est de conserver et d'étendre les écosystèmes naturels du monde, sur terre et sur l'eau, de 30 % d'ici 2030. Un sujet de tension important portait sur le fait de savoir si les territoires autochtones peuvent ou non constituer une catégorie de conservation distincte des zones protégées. Les territoires autochtones n'ont pas été inclus comme une catégorie de conservation distincte, mais les droits autochtones seront respectés dans le cadre des efforts de conservation.⁹



Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, adopté lors de la CoP15 en 2022, met l'accent sur le respect des droits autochtones dans les efforts de conservation. © Yu Ruidong/China News Service via Getty Images

La cible 23 du CMB porte sur l'égalité entre les genres, ce qui constitue une avancée par rapport aux cibles précédentes du cadre Aichi, définies par la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies pour 2011–2020. Le cadre CMB pour l'après 2020 inclut un plan d'action orienté sur le genre pour augmenter les données de références ventilées par genre sur la conservation, l'utilisation et la possession des ressources foncières et la participation aux processus de prise de décision.¹⁰

Le discours mondial sur la protection et la conservation de l'environnement met l'accent sur la promotion de la parité entre les genres pour les politiques et cadres environnementaux au niveau national, régional et international, par exemple pour le CMB, les Objectifs de développement durable et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette approche thématique s'étend aux accords régionaux tels que la Politique de l'Union africaine en matière de genre, le Plan d'action régional sur l'accès des femmes aux ressources foncières et forestières en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Étude du secteur forestier en Asie-Pacifique. Tous font la promotion de l'intégration des considérations relatives au genre dans les programmes et les politiques, y compris pour les décisions liées à l'environnement.

Les instruments régionaux et internationaux reconnaissent que la perte de biodiversité et les effets du changement climatique n'ont pas les mêmes impacts sur les femmes et sur les hommes en raison des différences au niveau de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs relations avec les ressources naturelles.¹¹ Des rapports indiquent que 80 % des personnes déplacées par le changement climatique sont des femmes. Par ailleurs, les femmes représentent plus de 40 % de la main-d'œuvre agricole et sont responsables de 60 %–80 % de la production alimentaire mondiale.¹² Elles sont donc particulièrement vulnérables aux catastrophes environnementales, puisque cela affecte directement leurs moyens de subsistance et les attentes sociales à leur égard. Les camps et les abris provisoires se transforment en un terrain propice à la traite et à l'exploitation des femmes et des enfants.¹³ Dans de nombreuses régions, des mariages précoces forcés ont été signalés, lorsque les revenus des familles issus de l'agriculture se sont épuisés après une crise écologique.¹⁴

Criminalité environnementale organisée transnationale et crimes contre l'environnement

La criminalité environnementale organisée transnationale est un moteur majeur de déforestation, de contamination du sol et de l'eau, de violence, de perte de biodiversité et de dégradation générale de l'environnement dans le monde entier.¹⁵ Les groupes criminels organisés profitent de la rareté des ressources naturelles à l'échelle mondiale pour diversifier leurs opérations à partir d'autres économies criminelles telles que le trafic de drogues, d'armes et de personnes.¹⁶ La criminalité environnementale transnationale requiert des ressources importantes et des systèmes logistiques complexes pour extraire et transporter des biens naturels tels que le bois, les minéraux, le pétrole, la faune sauvage et les plantes. Les groupes criminels utilisent les infrastructures illégales existantes tels que les voies de contrebande, le blanchiment d'argent et la corruption de responsables officiels locaux pour commettre des crimes environnementaux transnationaux.¹⁷

Par ailleurs, les crimes environnementaux perpétrés par les acteurs institutionnels ou du secteur privé s'appuient souvent sur la corruption, la politique et des lobbies puissants pour obtenir des permis et bafouer les cadres juridiques de protection de l'environnement et les droits autochtones, tels que les études d'impact et le consentement éclairé préalable des communautés autochtones. Il convient de noter que les cadres de justice environnementale élaborés selon les notions coloniales, telles que la distribution équitable des ressources, la justice procédurale, la participation politique et la gestion de l'environnement, excluent les connaissances, les valeurs et les cultures des peuples autochtones (et socialement marginalisés).¹⁸

Les communautés autochtones sont les premières à dénoncer et à contester les transgressions des entreprises privées et publiques qui nuisent à l'environnement, aux populations et aux écosystèmes naturels. Ce faisant, elles ne contestent pas seulement les transgressions de la loi, mais aussi les concepts du capitalisme mondial qui soutiennent une croissance économique dans laquelle l'écologie est au service de l'économie. Dès le début, les concessions foncières pour les industries extractives, y compris l'agro-industrie et la monoculture, ont facilité diverses violations des droits humains, ainsi que des opérations d'extraction illégales et illicites, le trafic d'espèces sauvages et la pêche illicite, non déclarée et non régulée (INN) dans les écosystèmes environnants.¹⁹ Une avancée positive, toutefois, est la croissance du nombre de cours et de tribunaux environnementaux dans le monde entier, qui témoigne de la prévalence des questions environnementales et de l'évolution du discours qui les entoure.²⁰

Les activités illégales qui nuisent à l'environnement sont vastes et complexes. Les États sont impliqués à des niveaux variables et dans différentes mesures.²¹ Ces activités peuvent être commises à petite échelle par des entités privées, à des fins de consommation domestique. Elles ne correspondent pas toujours à des crimes environnementaux transnationaux impliquant des chaînes d'approvisionnement transnationales illicites. Les définitions et les cadres juridiques autour de la criminalité environnementale varient en fonction de la nature de ce qui est nuisible et de ce qui est considéré ou non comme illégal au niveau international, national et régional.²²

DÉFINIR LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE ORGANISÉE



Tous les crimes environnementaux ne relèvent pas de la criminalité environnementale organisée. L'implication de groupes criminels organisés dans les chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles telles que le bois, le pétrole et les minerais et la faune et la flore, ainsi que le déversement de déchets et le commerce de produits chimiques interdits, étaye la plupart des cadres conceptuels de la criminalité environnementale.

La criminalité environnementale organisée a tendance à converger avec les économies illicites de la traite des personnes, du trafic de drogue et du blanchiment d'argent, et peut être distincte de l'exploitation forestière, de la pêche ou de la chasse illégales.



Les membres des communautés locales ou autochtones sont souvent recrutés de force pour travailler comme mineurs, chasseurs et transporteurs, et peuvent être directement victimes de violence, ce qui est caractéristique des territoires soumis à la gouvernance criminelle.

Toutefois, la déforestation, la perte de biodiversité, l'accaparement des terres, la contamination des terres et de l'eau, la surpêche et le déversement de déchets ne sont pas le seul fait des organisations criminelles, mais aussi d'acteurs privés (individus, états, sociétés) dont l'impact cumulé est égal ou supérieur.



Les cadres de protection de l'environnement et les réglementations des industries extractives varient dans le monde. Ils reposent sur des approches anthropocentriques modernes de la victimisation et des préjudices à l'environnement qui négligent les préjudices aux formes de vie non humaines. L'absence de consensus sur le concept de criminalité environnementale entre les disciplines et les parties prenantes constitue un défi majeur pour répondre à ce problème. Bien que les difficultés d'ordre conceptuel posées par la terminologie actuelle dépassent la portée du présent exposé, les perspectives des communautés autochtones, et des femmes en particulier, sont mises en lumière.

Cet exposé traite de la criminalité environnementale du point de vue des communautés locales, en particulier des femmes, où la distinction entre les grandes organisations criminelles et les opérations extractives « légales » est floue en ce qui concerne l'impact sur l'environnement et sur le tissu socioculturel et économique des sociétés autochtones. Les communautés interrogées ont identifié l'exploitation forestière et l'extraction minière illégales, le déversement de déchets, le trafic d'espèces sauvages et la pêche INN comme des crimes environnementaux se produisant dans leurs écosystèmes forestiers. La présence de groupes criminels renforce la concurrence pour les terres arables. Cela marginalise encore plus ces communautés, qui sont alors déplacées de force et doivent quitter leurs terres ancestrales ou sont recrutées comme acteurs de niveau inférieur dans les industries florissantes des opérations licites et illicites.

Le discours mondial sur le changement climatique a déterminé depuis longtemps que les personnes marginalisées, en particulier des communautés autochtones, sont disproportionnellement vulnérables.²³ Cela est également important pour comprendre les impacts sexospécifiques et les réponses aux crimes environnementaux et à la perte de biodiversité subis par les communautés autochtones vivant près de zones de biodiversité.

Présentation des études de cas : impact sexospécifique de la criminalité environnementale et de la perte de biodiversité

La pression du changement climatique causée par la criminalité environnementale et les industries extractives repousse les femmes aux limites de la gestion de l'environnement, où elles doivent accomplir le rôle « nourricier » qui leur est affecté et s'occuper de leur foyer et des membres de leur famille. Le genre, dans le sens binaire normatif désignant les hommes et les femmes, détermine depuis longtemps les rôles et responsabilités socio-économiques au sein des sociétés. Les relations de genre sont étayées par les rôles de genre, c'est-à-dire le comportement attendu des hommes et des femmes dans les cadres institutionnels tels que la famille et le lieu de travail.²⁴ Il s'agit des « attentes socioculturelles qui s'appliquent aux personnes en fonction de la catégorie de sexe (homme ou femme) qui leur a été attribuée. »²⁵



Les membres d'une délégation de chefs de communautés autochtones d'Amérique latine et d'Indonésie, la campagne Guardians of the Forest, manifestent contre la déforestation. © Tolga Akmen/AFP via Getty Images

Les rôles de genre au sens binaire sont systémiques, intégrés aux comportements collectifs des deux sexes et différenciés culturellement comme masculins et féminins.²⁶ Les rôles de genre varient selon des facteurs tels que l'appartenance ethnique, le lieu, les revenus, le statut, la race et les liens de parenté. Ces points d'intersection déterminent et créent des vulnérabilités et des capacités de résilience spécifiques aux hommes et aux femmes, en particulier dans les milieux autochtones et ruraux, pour répondre à la dégradation de l'environnement due à l'activité humaine, aux conflits et aux crimes.

Les communautés autochtones du monde entier sont largement reconnues pour le rôle dans la conservation des plantes autochtones. Le rôle des femmes dans la conservation des plantes remonte aux origines de l'agriculture même.²⁷ Dans le cadre des relations de genre au sein des communautés autochtones, les femmes participent au nettoyage, au soin des enfants et des personnes âgées, à la collecte d'eau et de bois de chauffe, à l'élevage de petits animaux et à la gestion des plantes grâce à une agriculture vivrière et à des potagers, qui contiennent également des plantes culinaires et médicinales autochtones menacées. Plus de 90 % des femmes des communautés interrogées dans le cadre de cette étude participent à la gestion des plantes dans des jardins et de petites fermes, comme les *chacras* en Équateur et les fermes au Cameroun.²⁸ De plus, elles collectent, traitent et vendent des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que des noix, des feuilles, du miel et de la résine.

Les hommes, quant à eux, ont un pouvoir d'action disproportionné sur les droits aux ressources, le pouvoir économique et financier, les activités génératrices de revenus et la participation politique et économique. Dans ces communautés, les activités économiques principales dans les zones forestières comprennent l'agriculture commerciale dans des zones forestières reculées, la chasse, la pêche, la construction, la charpente, le petit commerce, la vente de produits ligneux et le travail payé dans ces concessions minières, forestières ou agro-industrielles. Ces activités, qui sont les principales sources de subsistance, sont entièrement dominées par les hommes et suivent les structures patriarcales traditionnelles.

De plus, ce sont généralement les hommes qui prennent les décisions au sein des foyers. Ils organisent, participent et représentent les foyers lors des réunions communautaires (*mingas* à Chilly Urku, Équateur) et d'autres sphères publiques liées à la gestion des ressources forestières. Malgré leur rôle dans les pratiques de conservation des plantes, considérées comme des tâches quotidiennes, les femmes sont invisibles lorsqu'il est question de l'impact de la dégradation de l'environnement sur leur santé, leur pouvoir d'action, la gestion des foyers et la survie en général.²⁹ En Amazonie équatorienne, dans la région de la Sierra Tarahumara et dans les forêts tropicales de Sumatra et de Yabassi, les effets de l'extraction minière illégale et de la mauvaise gestion des déchets sur la contamination des sols et de l'eau ont été associés à une détérioration de la santé humaine. Cela entraîne une augmentation des exigences de soins domestiques placées sur les femmes, qui ne sont pas à l'abri non plus.

Les concessions d'extraction minière et forestière ont entraîné l'arrivée d'un grand nombre d'hommes non autochtones dans les territoires autochtones de l'Équateur, du Mexique, de l'Indonésie et du Cameroun. Les activités forestières sont alors de plus en plus masculinisées, ce qui se traduit par des agressions et du harcèlement sexuels des femmes locales dans la forêt, souvent lorsqu'elles s'occupent des activités ménagères dont elles sont responsables, comme la collecte d'eau ou de bois de chauffe.³⁰ Renforçant les rôles de genre, les hommes de la communauté ne sont pas épargnés, mais exploités pour leur main-d'œuvre et leur force physique. Dans le même temps, les femmes et les filles sont soumises à la prostitution forcée autour des opérations illégales d'extraction minière et d'exploitation forestière à moyenne et grande échelle.

L'insécurité alimentaire est une préoccupation majeure pour les femmes. L'épuisement des terres agricoles, la déforestation et la contamination des rivières ont entraîné une pénurie de poisson et de gibier, qui sont des sources de protéines traditionnelles. Le manquement à leurs obligations a donné lieu à des violences domestiques, ce qui a été signalé par des femmes équatoriennes.³¹ De plus, la participation politique des femmes, a fortiori des femmes autochtones, reste faible, quels que soient les mouvements. Dans les régions étudiées, les femmes sont largement exclues des régimes d'indemnisation foncière, car elles ne possèdent les terres que par l'intermédiaire des hommes de leur famille.³²



RÉSILIENCE DES FEMMES FACE À LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE, AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

La résilience communautaire telle que définie par le Fonds pour la résilience est la capacité d'une communauté à s'adapter et à répondre aux menaces et aux chocs de la criminalité organisée. La résilience des femmes dans le contexte des crimes environnementaux spécifiques est déterminée par leurs efforts collectifs pour répondre à l'impact disproportionné de la dégradation environnementale qu'elles subissent en raison des structures patriarcales traditionnelles qui ont perpétué les normes de genre.

La résilience des femmes face à la criminalité environnementale et à la perte de biodiversité sera présentée dans quatre études de cas. Chaque étude de cas donnera le contexte de la criminalité environnementale et expliquera comment elle affecte les femmes autochtones et comment les communautés y répondent. Outre un examen de la littérature, ces études de cas reposent sur des entretiens avec les communautés autochtones Kichwa et Shuar d'Amazonie équatorienne (neuf femmes et 12 hommes), les communautés Rarámuri et Ódame de la région de Sierra Tarahumara (10 femmes et cinq hommes), les communautés Bassa, Betis, Bandem et Bona Ba'a de la région de la forêt de Yabassi (neuf femmes et 13 hommes) et la communauté autochtone Batak Toba de Sumatra (huit femmes et six hommes).³³

Amazonie équatorienne

Situé dans la province de Pastaza en Équateur, le canton d'Arajuno se compose de montagnes accidentées riches en biodiversité qui représentent une source de subsistance pour sept communautés autochtones d'Amazonie équatorienne, notamment les communautés Kichwa et Shuar.³⁴ Depuis longtemps, ces communautés dépendent des forêts pour leur alimentation, les matériaux de construction, l'eau propre, le bois de chauffe, les matériaux d'artisanat, la médecine naturelle et les terres arables pour l'agriculture (*ajas* et *chacras*).³⁵ Les membres des communautés interrogés pour cette étude appartenaient principalement à la communauté Chilly Urku, un groupe Kichwa.

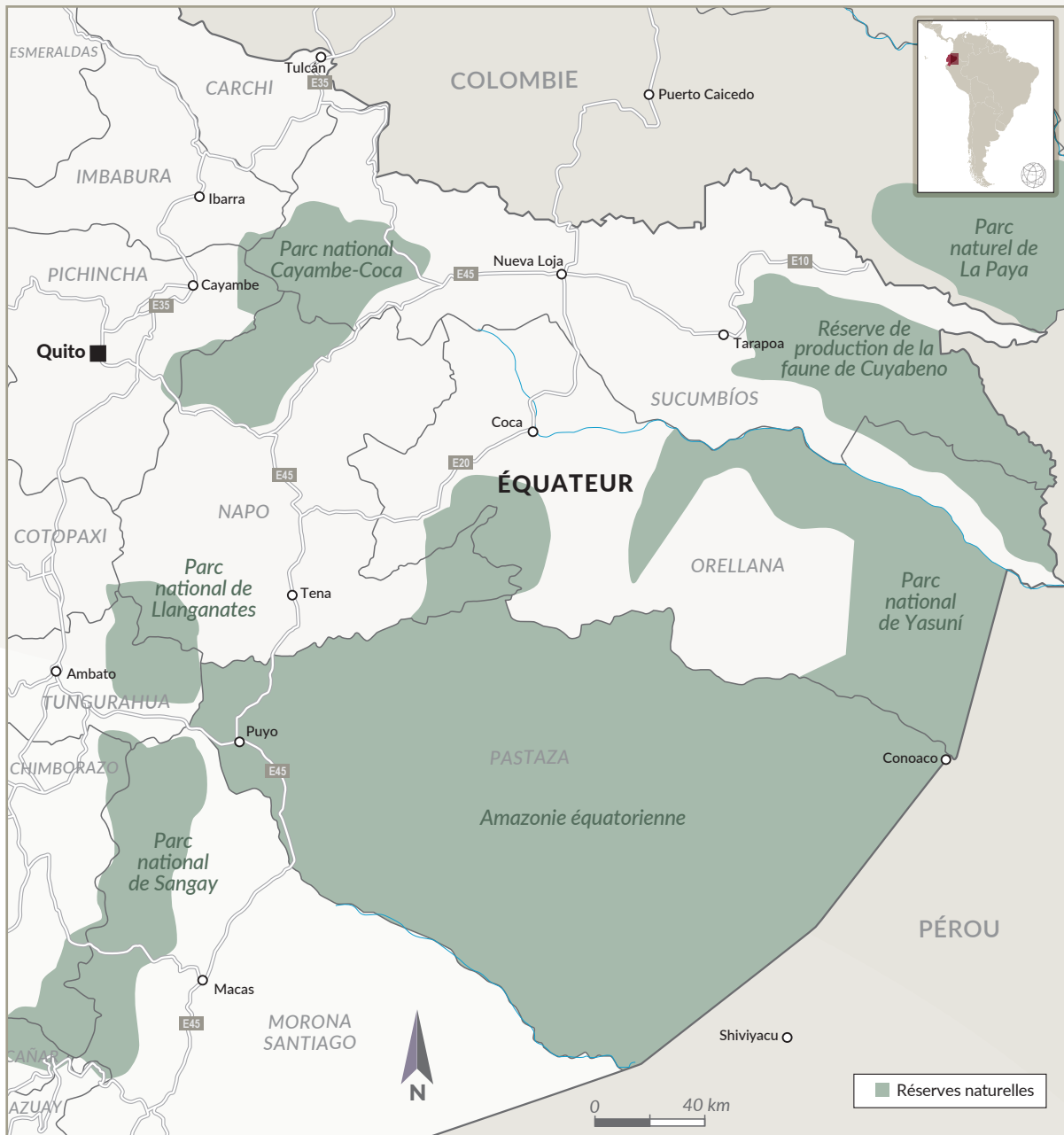


FIGURE 1 Localisation des forêts d'Arajuno en Amazonie équatorienne.

La relation entre les communautés autochtones équatoriennes et leur terre, qui soutient depuis longtemps leur identité ethnique et de genre, a été façonnée par le développement et l'extraction, alors que les gouvernements nationaux se concentraient sur l'Amazonie et son potentiel pétrolier, des années 1980 au début des années 2000.³⁶ En 2009, des factions de la communauté Zápara, principalement situées près de la frontière avec le Pérou, se sont unies pour former la Nación Sapara del Ecuador (NASE) afin de répondre aux conflits territoriaux autochtones découlant des concessions pétrolières sur leurs terres ancestrales. Après sa formation, la NASE s'est divisée en factions pro-pétrole et anti-pétrole.³⁷

La forêt amazonienne de l'Équateur est exploitée par la chasse illégale, le braconnage d'espèces sauvages exotiques, la pêche INN dans ses systèmes fluviaux, l'exploitation forestière illégale d'essences protégées telles que l'acajou et l'extraction minière illégale. Ces activités représentent la plupart des crimes environnementaux dans la forêt.

Les territoires forestiers étant de plus en plus politisés, les personnes interrogées ont accusé les *mestizos* (Européens non autochtones ou personnes de descendance mixte), les sociétés transnationales et d'autres communautés voisines d'être de connivence avec le gouvernement et les responsables militaires corrompus pour effectuer des opérations extractives illégales à des fins de consommation domestique et internationale.³⁸ Les personnes interrogées ont également reconnu l'implication de nombreux membres de la communauté dans l'exploitation et le trafic d'espèces menacées ainsi que dans l'exploitation et le commerce illégal de bois, qui impliquent divers acteurs, des intermédiaires aux trafiquants internationaux. La figure 2 met en évidence les crimes contre l'environnement perçus par les personnes interrogées.

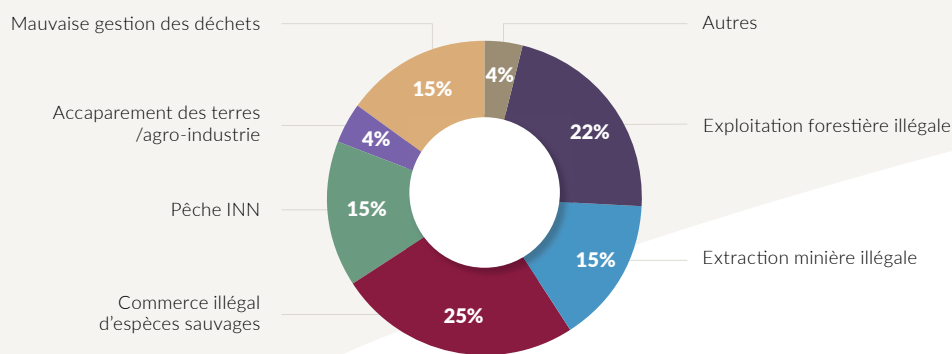


FIGURE 2 Crimes environnementaux perçus par la communauté de Chilly Urku.

Impact de la criminalité environnementale sur les femmes

Parmi les impacts, nombreux et variés, de la perte de biodiversité et des industries extractives, la chasse illégale et la pêche INN ont eu un effet direct sur la sécurité alimentaire des communautés autochtones de l'Équateur. De grands mammifères tels que les tapirs, qui étaient chassés pour leur viande, ainsi que certaines espèces de poissons, sont désormais menacés. La déforestation quant à elle a réduit significativement la disponibilité de plantes médicinales et d'essences de bois auparavant abondantes, telles que l'acajou du Honduras, maintenant en danger.

Les sites sacrés ancestraux utilisés pour les festivités culturelles ont été remplacés par des concessions minières et forestières. De plus, comme dans d'autres régions du monde, l'extraction minière illégale a provoqué une contamination au mercure des sols et des rivières de la région, comme la rivière Puyo.

Les femmes des sociétés d'Amazonie équatorienne sont responsables de la sécurité alimentaire de leur foyer et pratiquent donc l'agriculture vivrière et l'élevage de bétail.³⁹ La dégradation de l'environnement a impacté leur travail quotidien, car elles doivent passer plus de temps à chercher de l'eau propre. À cause de la disparition des plantes médicinales, les femmes doivent s'aventurer plus loin dans la forêt, qui est largement dominée par les hommes, et sont confrontées à un risque d'agression sexuelle et de violence.

La disponibilité réduite du gibier pousse aussi les femmes à chercher d'autres sources de protéines alimentaires. Les femmes cherchent souvent du travail domestique autour des chantiers forestiers et des camps miniers, où elles sont vulnérables aux agressions, à l'exploitation sexuelle et au travail forcé. Les activités d'extraction minière illégale se déroulent largement dans des territoires criminels, qui sont aussi des lieux d'exploitation sexuelle et de traite des personnes pour le travail forcé.

Résilience de la communauté

L'Équateur possède plusieurs mécanismes institutionnels destinés à gérer la conservation et la criminalité environnementale.⁴⁰ La conservation de la biodiversité est inscrite dans la Constitution du pays, ainsi que dans de nombreuses législations, normes et procédures centrales et sectorielles, afin de protéger et de promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières et pénaliser toute utilisation inappropriée.⁴¹ Toutefois, les capacités limitées, la faible gouvernance institutionnelle et la corruption endémique sapent la confiance du public envers les institutions étatiques, ce qui affecte la mise en œuvre des politiques.⁴² Les limites inhérentes du système judiciaire de l'Équateur sont un problème majeur souligné dans les entretiens. Les juges doivent en effet traiter des différends variés, des cas de divorce aux crimes environnementaux, quel que soit leur domaine d'expertise. Les auteurs de crimes environnementaux sont alors condamnés de façon et d'intensité variables.

Les communautés organisent des groupes locaux de veille sociale pour renforcer la gouvernance communautaire interne, consolider les procédés de surveillance communautaire et mettre au point des matériels de plaidoyer avec le soutien d'organisations nationales telles que Conservación Internacional et Naturaleza y Cultural Internacional. Les organisations autochtones Shuar telles que la Federación Interprovincial de Centros Shuar (Fédération interprovinciale des centres Shuar), Nacionalidad Shuar del Ecuador (Nation Shuar de l'Équateur) et Pueblo Shuar Arutam (People Shuar Arutam) mènent le débat contre les activités extractives et la criminalité environnementale, en particulier l'extraction minière, qui dégrade l'environnement et pollue les sources d'eau. Les organisations internationales telles que le Fonds mondial pour la nature et le Forest Stewardship Council soutiennent les efforts des communautés grâce à des projets de développement qui permettent une utilisation durable des ressources forestières tout en protégeant les territoires autochtones. Par exemple, le Forest Stewardship Council collabore avec le Grupo de Trabajo sobre Certificación Forestal Voluntaria (Groupe de travail sur la certification forestière volontaire) et l'Organización de la Nacionalidad Waorani de la Amazonia Ecuatoriana (Organisation de la nation Waorani de l'Amazonie équatorienne) pour renforcer les capacités des communautés autochtones afin de leur permettre d'établir un mécanisme de gestion et d'utilisation durables des ressources forestières.⁴³

La communauté accroît également la sensibilisation au respect des ressources et des limites territoriales avec les communautés voisines, déclare des zones protégées et de conservation dans les forêts et demande au gouvernement local de déclarer les territoires ancestraux exempts d'extraction minière. Ainsi, des chefs autochtones et des groupes de certains territoires ont réussi à faire prévaloir les droits de la nature, par exemple dans le cas de Sarayaku (procès gagné contre une compagnie pétrolière nationale) et avec le Pueblo Shuar Arutam (procès gagné contre une compagnie minière nationale). Ces affaires ont été portées devant des cours internationales pour exiger de l'État équatorien qu'il reconnaisse les droits des peuples autochtones à défendre leurs ressources.⁴⁴



Une femme Kichwa prépare un remède naturel chez elle à Sarayaku, en Équateur. À cause de la disparition des plantes médicinales, les femmes doivent s'aventurer plus loin dans la forêt, où elles risquent d'être victimes d'agressions sexuelles et de violences. © Franklin Jacome via Getty Images

Stratégies de résilience des femmes

Les Amazoniennes, par exemple les femmes Zápara, s'organisent pour résister collectivement contre les activités extractives sur leurs terres ancestrales. Les femmes Kichwa d'Amazonie, par exemple, ont dirigé des discussions sur l'impact de la perte de biodiversité, l'importance de la protection de l'environnement et la nécessité de préserver les ressources forestières pour les générations futures.

Le mouvement Zápara dirigé par les femmes est bien documenté et remet en question les discours sur le développement qui caractérisent les communautés autochtones comme des groupes « pauvres » et « anti-développement ». D'autres mouvements collectifs participent à la lutte sociale contre la dégradation de l'environnement, les concessions et toutes les opérations extractives sur leurs territoires. Ils déposent des plaintes officielles auprès des institutions gouvernementales municipales et régionales afin de dénoncer les crimes environnementaux commis sur leurs territoires. Les femmes Kichwa d'Amazonie défendent leur environnement, non pas pour contester les rôles de genre traditionnels, mais pour pouvoir reprendre la parole, en particulier lors des *mingas* (réunions communautaires), où leur rôle consiste traditionnellement à préparer et à servir la nourriture (dans le prolongement des rôles domestiques).

Certaines femmes Shuar ont gagné en visibilité dans la communauté en tant que représentantes au sein des conseils municipaux locaux et des institutions gouvernementales. Ces femmes utilisent leur position pour dénoncer les crimes environnementaux en déposant des plaintes et en soulevant les questions sur ce sujet lors des réunions, au nom des autres femmes et de leurs communautés. D'autres groupes de femmes Shuar travaillent ensemble pour identifier d'autres moyens de subsistance en dehors de l'agriculture vivrière afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles.

Les communautés autochtones de l'Équateur, et particulièrement leurs femmes, résistent depuis longtemps aux dommages environnementaux et socio-économiques causés à leurs terres. Elles s'opposent aussi à l'acquisition des terres et à l'octroi de permis pour les industries extractives sur leurs territoires. Malgré leur résistance et leur détermination, ces communautés font face à des menaces croissantes d'acteurs non gouvernementaux armés, et leur vulnérabilité est aggravée par le fait que leurs activités sont criminalisées. Cette situation permet aux agresseurs d'entraver ou de dissuader les efforts de résistance des communautés.⁴⁵

Région de la Sierra Tarahumara, Mexique

La région de la Sierra Tarahumara (Sierra) se situe dans le nord de la Sierra Madre occidentale du Mexique, dans l'État frontalier de Chihuahua. Ces forêts sont caractérisées par une immense diversité d'espèces de faune et de flore tropicales, subtropicales et tempérées. La plupart des ressources naturelles du Mexique font partie d'*ejidos*, un système de régime foncier complexe qui régit l'utilisation des terres en dehors des établissements humains, y compris les forêts, les lacs, les montagnes et les réserves naturelles qui associent propriété publique et privée. Pendant les années 1980 et 1990, les *ejidatarios* (les personnes auxquelles le gouvernement a accordé l'accès à un *ejido*) et les agriculteurs ont obtenu la plupart des terres en propriété privée.⁴⁶ Plus de 90 % des ressources naturelles et de la diversité biologique de la Sierra se trouvent sur des terres faisant partie d'*ejidos*, où les Rarámuri (Tarahumara) et les Ódame représentent les communautés autochtones dominantes.⁴⁷



FIGURE 3 Localisation de la Sierra Tarahumara dans l'État mexicain de Chihuahua.

La présence de groupes criminels très organisés et d'industries extractives autorisées par permis, la proximité de la Sierra avec la frontière des États-Unis et le changement climatique ont intensifié la concurrence relative aux terres arables. L'abattage illégal de pins est orchestré par un réseau de responsables gouvernementaux corrompus (de l'échelle locale à municipale), d'*ejidatarios*, de *caciques* (chefs) et de nombreuses familles autochtones qui dépendent de l'industrie forestière pour leur subsistance, étant principalement employés comme travailleurs manuels.

Outre les dommages environnementaux causés par les industries extractives autorisées par permis, les personnes interrogées tiennent les groupes criminels organisés responsables de la culture de pavot à opium et de marijuana sur les terres déboisées. Elles affirment que les organisations criminelles travaillent avec des *mestizos* pour étendre leur contrôle sur les *ejidos* et forcent les *ejidatarios*, les *caciques* et les familles autochtones Rarámuri et Ódame à cultiver du pavot à opium et de la marijuana sur leurs terres, ou font pression pour qu'ils vendent ou abandonnent leurs droits territoriaux s'ils refusent.

Le Mexique a mis en place des mécanismes institutionnels pour traiter les crimes environnementaux, notamment un mécanisme de déclaration national, la PROFEPA (Procuraduría Federal de Protección al Ambiente). Cependant, les droits fonciers marginalisés des communautés autochtones, la corruption, un manque de ressources et la protection des parties déclarantes affectent la mise en œuvre effective de ce mécanisme. De plus, les communautés autochtones doivent résister à différents intérêts économiques dans leur lutte pour leurs droits territoriaux et la protection des zones forestières. La figure 4 présente les crimes contre l'environnement perçus par les personnes interrogées.

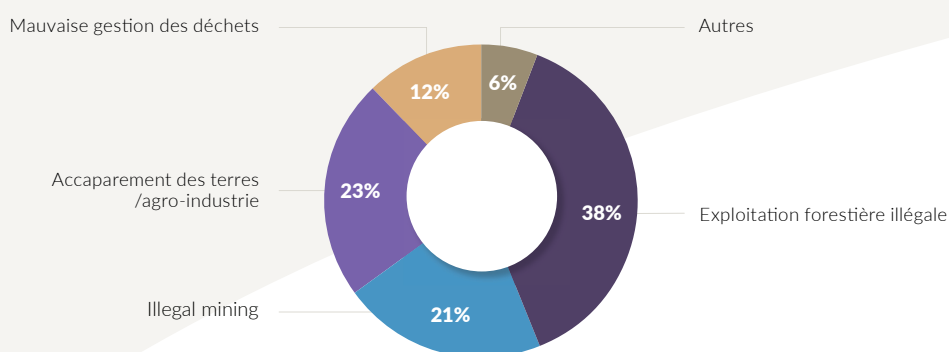


FIGURE 4 Crimes environnementaux perçus dans la région de la Sierra Tarahumara.

Impact de la criminalité environnementale sur les femmes

La Sierra est une région stigmatisée dans toute l'Amérique latine en tant que territoire des trafiquants de drogue. Cette stigmatisation a normalisé la violence, la criminalité organisée (y compris la criminalité environnementale) et l'impunité des auteurs de crimes. Traditionnellement, les communautés autochtones de la région pratiquent l'agriculture vivrière.⁴⁸ Cependant, la perte rapide des terres a affecté leur santé et leurs moyens de subsistance, perturbé leurs identités socioculturelles et facilité leur participation aux économies criminelles.

La malnutrition due aux vastes opérations d'exploitation forestière et d'extraction minière et à la contamination du sol et de l'eau qui en découle, représente une crise sanitaire pour les membres de la communauté.⁴⁹ Les services de santé étant éloignés des zones d'habitation autochtones, cela augmente la charge sur les femmes, qui doivent parcourir de longues distances pour accéder aux soins pour les membres de leur famille touchés par les maladies, souvent des nourrissons et des enfants.

Les pertes socioculturelles et économiques importantes et soudaines ont provoqué de vifs conflits dans les foyers Rarámuri et Ódame, ce qui se manifeste par une hausse des taux d'alcoolisme et de violence domestique contre les femmes. Comme en Équateur, les territoires forestiers sont dominés par les hommes et minés par les activités criminelles. La collecte de bois de chauffe et d'eau propre

est devenue une tâche redoutable, car les femmes sont de plus en plus vulnérables aux violences et aux agressions sexuelles commises par les hommes travaillant dans les industries extractives légales et illégales. Les femmes sont également victimes de traite et d'exploitation sexuelles par les groupes criminels en activité dans la région.

Les populations Rarámuri déplacées fuient vers les villes pour y chercher un abri ou du travail. Elles disent subir de la discrimination et leurs enfants abandonnent souvent l'école. Beaucoup de jeunes de la communauté perdent la vie à cause de l'addiction aux drogues et à l'alcool, ou trouvent leur identité dans les vastes opérations des groupes criminels. Les mères de ces jeunes sont stigmatisées par leur communauté.

Résilience de la communauté

Le Mexique dispose d'un cadre juridique se composant de plusieurs lois étatiques, d'une unité de maintien de l'ordre et d'une unité judiciaire spécifiquement chargée de lutter contre la criminalité organisée, y compris la criminalité environnementale. Cependant, les institutions publiques municipales et les gouvernements locaux sont corrompus et complices de la criminalité organisée.⁵⁰ L'application de la loi est inefficace en raison de plusieurs facteurs, de l'absence de protection des témoins à la corruption et à la marginalisation des droits territoriaux autochtones. Les communautés sont en concurrence avec les groupes criminels pour les droits territoriaux. Cela conduit à une culture de l'impunité pour les cartels de la drogue et à une perte de confiance dans la capacité de l'État à protéger ses citoyens contre les crimes environnementaux.



Coloradas de la Virgen, un village indigène Tarahumara isolé dans la Sierra Tarahumara. Les populations autochtones du nord du Mexique sont menacées par la corruption au sein du gouvernement, la répression militaire, la violence du narcotrafic et la perte de terres communales due à l'exploitation forestière illégale. © Andrew Lichtenstein/Corbis via Getty Images

Les chefs des Rarámuri et des Ódame ont organisé des mouvements pacifiques pour lutter contre la perte de biodiversité. Ils ont en effet mis en place des projets de restauration tels que des systèmes communaux de captage d'eau et de reboisement dans le cadre du programme de plantation d'arbres Sembrando Vida lancé par l'État. Pour dénoncer les crimes contre l'environnement, ils peuvent compter sur des organisations telles que Consultoría Técnica Comunitaria, Alianza Sierra Madre et Centro de Capacitación y Defensa de los Derechos Humanos e Indígenas. Elles les assistent sur le plan juridique en les aidant à documenter les cas, à intenter des actions en justice et à entrer en contact avec les autorités. Ils travaillent également avec des organisations qui proposent des emplois temporaires dans le cadre de projets visant précisément à autonomiser les communautés autochtones. Ils créent par ailleurs des cartes brodées afin de préserver leur patrimoine culturel. Ils organisent des réunions communautaires afin de partager leurs expériences et de discuter des difficultés, des bonnes pratiques et des stratégies de résilience au sein des communautés.

Stratégies de résilience des femmes

Les femmes Rarámuri et Ódame ont coopéré avec des groupes de l'Église catholique, en présence de dirigeantes religieuses et de prêtres jésuites à Chihuahua, afin de faire entendre leur voix. Elles utilisent les festivals ainsi que les rassemblements religieux et culturels pour promouvoir la cohésion dans la défense de leurs droits territoriaux et de leur patrimoine culturel. Les femmes Rarámuri de toute la Sierra se sont regroupées en organisations officielles et en collectifs informels en vue de contribuer et de participer à des marches de protestation ainsi qu'à des réunions au cours desquelles elles partagent leurs expériences et discutent des défis à relever, des bonnes pratiques et des stratégies de résilience. Elles dialoguent également avec les représentants de l'État et organisent des formations visant à inculquer aux femmes déplacées des compétences génératrices de revenus, telles que la couture, la broderie, l'artisanat, le tissage et l'élevage de volailles. L'objectif est de remplacer les hommes qui ont fui leur foyer en raison des violences commises par le crime organisé. Ces stratégies de résilience ont progressivement facilité la présence des femmes Rarámuri et Ódame au sein des mouvements politiques et des processus décisionnels.

Malgré ces stratégies, les organisations de trafiquants de drogue continuent d'intimider, de menacer et d'assassiner les militants autochtones et les membres de ces collectifs, y compris les femmes. Les femmes sont également victimes de fonctionnaires corrompus qui entretiennent des relations étroites avec les groupes criminels.

Zone clé de biodiversité de Yabassi, Cameroun

Les forêts de Yabassi au Cameroun font partie de l'écosystème forestier du bassin du Congo. Située dans l'ouest du Cameroun, la zone clé de biodiversité de Yabassi couvre 3 000 kilomètres carrés de forêt et de biodiversité florissante à proximité de la ville côtière de Douala. Cet écosystème forestier a forgé les identités autochtones, offrant des aliments et des plantes médicinales, des matières premières et des matériaux de construction, ainsi que des terres arables adaptées à l'agriculture vivrière et commerciale pour les peuples multiethniques Bassa, Bandem, Botia, Bona Ba'a et Beti, qui parlent le bantou.

Les forêts de Yabassi, comme d'autres forêts de la région, sont en proie à l'exploitation forestière illégale, à l'exploitation minière illégale et au trafic d'espèces sauvages. Les auteurs de ces infractions sont aussi bien des fonctionnaires locaux, des exploitants sous licence et des exportateurs que des villageois ou des membres de la communauté locale. La frontière poreuse du Cameroun, les conflits régionaux, la pauvreté généralisée et la corruption endémique facilitent l'extraction et le transport illégaux des produits forestiers.⁵¹

Le commerce illégal de faune sauvage et de bois fait intervenir des réseaux criminels complexes qui forment une chaîne d'approvisionnement transnationale impliquant des acteurs au sein des écosystèmes forestiers et des marchés extérieurs.⁵² L'augmentation de la demande nationale et internationale de bois a entraîné une hausse de l'exploitation forestière clandestine. Cette situation a contribué de manière significative à la déforestation rapide et étendue des forêts camerounaises.⁵³ Une grande partie du bois et de la faune camerounaise illégalement importés fait l'objet d'un trafic vers les pays asiatiques, en particulier la Chine et le Viêt Nam, Douala étant au cœur de transactions financières illicites impliquant des entreprises chinoises.

Malgré les nombreuses lois de protection de l'environnement et les systèmes de gestion communautaire des forêts du Cameroun, une grande partie des produits illégaux issus de la faune et du bois provient des zones protégées, des zones transfrontalières, des zones de concession et des sites de construction d'infrastructures importantes.⁵⁴ L'exploitation effrénée des forêts, des terres et de l'eau de Yabassi a pollué ses rivières, ce qui a réduit la quantité et la variété des poissons et des espèces marines. Les communautés autochtones sont confrontées à de nombreux défis, notamment la perte de leurs terres ancestrales et de leurs sources de protéines traditionnelles, ainsi que la criminalisation et la violence, sans oublier la présence croissante de réseaux criminels et d'économies illicites. La figure 6 illustre les différents crimes contre l'environnement perçus par les personnes interrogées.⁵⁵



FIGURE 5 Localisation de la principale zone de biodiversité de Yabassi dans la région du littoral camerounais.

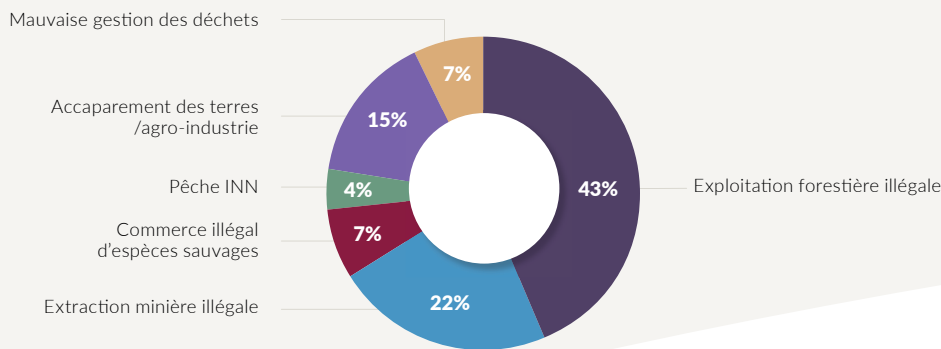


FIGURE 6 Crimes environnementaux perçus dans la région de la forêt de Yabassi.

Impact de la criminalité environnementale sur les femmes

La déforestation dans l'écosystème forestier de Yabassi est importante et affecte la survie des communautés autochtones. La viande de brousse, par exemple, a longtemps été une source principale de protéines pour les cultures autochtones de la région. Pourtant, le commerce illégal d'espèces sauvages et la déforestation, aggravés par les besoins de la population croissante du Cameroun, ont fait baisser le volume de viande de brousse disponible pour les communautés autochtones et en ont augmenté le coût. De nombreux bûcherons clandestins ou illégaux ramènent de la viande de brousse de la forêt pour que leurs femmes la vendent sur les marchés urbains, tandis que d'autres entretiennent des relations avec des femmes qui tiennent des restaurants de viande de brousse à Douala.⁵⁶

En outre, les entretiens ont mis en évidence le fait que les femmes n'ont qu'un pouvoir minimal dans la société camerounaise, et encore moins dans les communautés autochtones influencées par les industries minières. Cette marginalisation se traduit par un manque de représentation politique aux postes gouvernementaux voire dans les réunions communautaires, comme l'ont expliqué certaines personnes interrogées. Les femmes n'ont pas accès aux droits territoriaux et sont de plus en plus dépendantes des hommes. À l'image du modèle d'acquisition de terres à grande échelle et de dégradation des terres arables décrit dans les études de cas précédentes, la pression exercée sur les femmes autochtones en raison de l'insécurité alimentaire les plonge dans un climat de violence et d'exploitation sexuelle, en particulier dans les camps de mineurs et d'exploitants forestiers.

Résilience de la communauté

Le Cameroun dispose d'un certain nombre de lois relatives à la gestion durable des ressources foncières et forestières, mais la capacité nationale à lutter contre les crimes environnementaux reste limitée. Les institutions publiques sont gangrenées par la corruption, ce qui entrave leur capacité à faire respecter la loi et l'ordre, aggravée par l'absence d'un système judiciaire indépendant.⁵⁷ Cette situation a affaibli les efforts déployés au niveau national pour lutter contre la criminalité environnementale, ce qui a entraîné un manque de confiance dans les institutions publiques municipales et les autorités judiciaires.

Quelques initiatives locales ont vu le jour, mais avec un impact limité, notamment parce que les populations locales manquent de ressources financières et de moyens techniques et juridiques pour gérer efficacement les ressources forestières communautaires et demander justice pour les crimes contre l'environnement. Ces initiatives locales de résilience comprennent principalement le reboisement des zones dévastées, des campagnes de sensibilisation contre la destruction de l'environnement, la plantation de cultures pérennes et la dénonciation. Ces initiatives bénéficient également des conseils et du soutien d'organisations locales. Par exemple, Ajemalebu Self Help apporte son soutien à la surveillance et au contrôle des forêts au sein des unités forestières communautaires, et l'Action pour la Protection en Afrique des Déplacés Internes et des Migrants Environnementaux offre des conseils juridiques aux communautés sinistrées par l'intermédiaire de son secrétariat.



Une grande partie des produits forestiers illégaux du Cameroun proviennent de zones protégées. La déforestation dans l'écosystème forestier de Yabassi est particulièrement importante et affecte la survie des communautés autochtones. © Brent Stirton via Getty Images

Stratégies de résilience des femmes

Alors que les normes de genre et le patriarcat limitent la voix et la participation des femmes dans les problématiques liées à la gestion des terres et des forêts, les femmes Yabassi se regroupent au sein d'associations de femmes et de groupes d'initiative commune pour faire entendre collectivement leur voix. Outre les actions de résilience communautaire, elles mènent des actions de protestation qui consistent à bloquer les machines d'exploitation forestière et minière, à collaborer avec les hommes pour les sensibiliser aux crimes contre l'environnement, à déposer des plaintes auprès des fonctionnaires de l'État et à faire campagne pour une gestion participative et durable de la forêt. Ces actes de résilience se heurtent souvent aux menaces, à la violence et à l'intimidation de fonctionnaires municipaux et nationaux corrompus, y compris des gardes forestiers et du personnel militaire, ce qui oblige les femmes à recourir à des stratégies pacifiques. Par exemple, dans certaines localités, des femmes adaptent leurs activités agricoles au rythme de l'exploitation forestière en cultivant des produits saisonniers et des légumes dans des jardins familiaux afin d'éviter la destruction répétée des champs agricoles causée par le passage d'engins d'exploitation forestière et minière. La plupart des autres ont eu recours à la collecte et à la vente de PFNL tels que le poivre noir, la noisette, l'eru (*Gnetum africanum*) et le ndjansang (*Ricinodendron heudelotii*) pour générer des revenus pour le foyer. Bien que modestes, ces actes de résilience rendent progressivement les femmes Yabassi autonomes et leur permettent de faire valoir leurs droits au sein des foyers et des associations communautaires.

Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra, Indonésie

La communauté Batak Toba est originaire des régions forestières du nord de Sumatra, en Indonésie. Traditionnellement, les Batak Toba dépendent de l'écosystème forestier pour l'eau, la nourriture, les médicaments, le benjoin (résine de gomme), le bois de construction, les matériaux d'artisanat (bambou et rotin), le vin de palme local et les épices. Les forêts du nord de Sumatra se trouvent sur le territoire traditionnel de la communauté Batak Toba, mais celle-ci ne gère pas ces forêts. Réglementées par les institutions gouvernementales, les entreprises du secteur de l'huile de palme acquièrent des permis qui passent outre les réglementations pour occuper 7,7 millions d'hectares de plantations en Indonésie, dont 3,2 millions d'hectares à Sumatra.⁵⁸



FIGURE 7 Localisation du Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra, en Indonésie.

Depuis plusieurs décennies, le peuple Batak Toba est menacé par des appropriations de terres à grande échelle rendues possibles par des concessions d'exploitation forestière et de plantation. De vastes étendues de territoires autochtones, de tourbières et de forêts ont été converties en monocultures de produits agricoles destinés à l'exportation, notamment l'huile de palme, le bois et l'eucalyptus. Les multinationales bafoueraient les lois, notamment en matière de déboisement, ce qui contribue aux incendies de forêt annuels et à la brume pendant la saison sèche dans la région.⁵⁹

Les activités d'extraction dans les territoires autochtones en conflit affectent gravement la sécurité alimentaire ainsi que la culture et l'extraction des ressources économiques autochtones telles que le *Styrax benzoin*. L'utilisation excessive de pesticides et de produits chimiques dans les plantations de monoculture a entraîné une grave contamination de l'eau et l'extinction d'espèces de poissons endémiques telles que l'*Ikan batak* (ou *ihan*). La déforestation et la pollution sonore ont déplacé des mammifères tels que les cochons sauvages, les éléphants et les singes dans les zones agricoles proches des forêts, contribuant ainsi au problème croissant des conflits entre l'homme et l'animal.

L'Indonésie abrite les plus grands marchés d'exploitation forestière illicite de l'Asie du Sud-Est. L'exploitation forestière illégale est pratiquée à grande échelle par des hommes d'affaires puissants et des acteurs étrangers (notamment des Chinois, des Vietnamiens et des Philippins) qui agissent avec la complicité de fonctionnaires locaux corrompus.⁶⁰ L'exploitation minière illégale et la mauvaise gestion des déchets constituent d'autres délits environnementaux d'ampleur limitée au sein de cette communauté, comme le montre la figure 8.

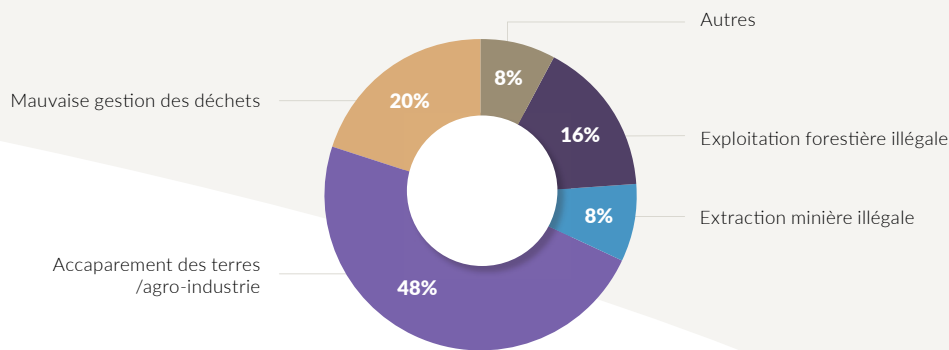


FIGURE 8 Crimes environnementaux perçus dans la communauté Batak Toba.

Impacts de la criminalité environnementale sur les femmes

Les normes de genre considèrent les femmes Batak Toba responsables des revenus et principales productrices des cultures vivrières du foyer. Cependant, les femmes ont des droits et un contrôle limités sur les terres agricoles en raison des systèmes patriarcaux qui régissent les droits de propriété familiale. En effet, elles se voient accorder des droits d'utilisation précaires sur les terres familiales ou communautaires destinées à la culture de produits alimentaires (principalement le riz) au travers des membres masculins de leur famille. Par conséquent, la perte de terres communautaires au profit de sociétés agro-industrielles et de projets miniers a des répercussions négatives sur le rôle de subsistance des femmes, car elles sont exclues de tout programme d'indemnisation visant les propriétaires fonciers.

En outre, le remplacement des arbres *Styrax benzoin* (principale ressource économique pour les hommes) par des plantations d'huile de palme et d'eucalyptus conduit les hommes Batak Toba à chercher d'autres sources de revenus en devenant ouvriers indépendants pour des sociétés d'exploitation forestière, minière et agro-industrielle. Cette rentrée d'argent inédite et imprévisible tend à influencer les relations entre les hommes et les femmes, en augmentant la dépendance économique des femmes à l'égard des hommes et en les marginalisant parfois encore davantage.

Résilience de la communauté

L'Indonésie dispose d'un cadre juridique suffisant,⁶¹ mais ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour lutter efficacement contre la criminalité environnementale. Bien que le gouvernement condamne publiquement les crimes contre l'environnement, la corruption est endémique au niveau de l'État et des régions, compromettant les efforts de résilience des institutions publiques indonésiennes.⁶² Face à cette situation, la communauté Batak Toba a recours à diverses stratégies afin de protéger ses territoires ancestraux et de recouvrer ses droits territoriaux. Elle cherche collectivement à faire reconnaître leurs droits fonciers traditionnels par le biais de la branche Tano Batak de l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara) et réclame que les sociétés agro-industrielles leur restituent leurs terres ancestrales.

Elle réhabilite également les zones endommagées en les reboisant (à l'aide d'arbres fruitiers et de benjoin), en les cartographiant collectivement et en aménageant l'espace des territoires autochtones. Elle organise également des rassemblements et des marches de protestation pacifiques pour dénoncer les crimes contre l'environnement. Un des exemples les plus marquants est la marche paisible de 2021 entre la ville de Balige et le palais présidentiel de Jakarta.

Outre ces stratégies de résilience locales, les membres de la communauté Batak Toba bénéficient également du soutien d'organisations nationales telles que l'Indonesian Batak Association, le Community Initiative Development Study Group et le Hutan Rakyat Institute afin de sensibiliser la population ainsi que défendre et protéger les droits territoriaux des populations autochtones. Ils sensibilisent également à la responsabilité sociale des entreprises des concessions vis-à-vis des communautés environnantes.



Dans le nord de Sumatra, de vastes étendues de territoires autochtones, de tourbières et de forêts ont été converties en monocultures de produits agricoles destinés à l'exportation, notamment l'huile de palme.
© Sutanta Aditya/NurPhoto via Getty Images

Stratégies de résilience des femmes

Bien que les crimes environnementaux affectent négativement les femmes Batak Toba, l'Indonésie est une nation à dominante musulmane. Les normes de genre y sont influencées par un ensemble de principes culturels et islamiques qui imposent un comportement conservateur et restreignent les droits des femmes et leur liberté de participer à des activités publiques. La plupart des femmes se sentent donc impuissantes, même si la communauté Batak Toba est majoritairement chrétienne. Par conséquent, la plupart des femmes participent uniquement aux activités de résilience de la communauté dans le cadre des normes culturelles et de genre acceptables, telles que la plantation d'arbres sur les rives du lac Toba.

Cependant, quelques femmes Batak Toba osent exercer leur pouvoir et faire entendre leur voix au sein de la communauté pour réclamer justice contre les auteurs de crimes contre l'environnement. Elles participent à des manifestations assises, parfois nues, pour symboliser le lien entre le corps de la femme et la nature. Par exemple, en décembre 2021, des femmes ont manifesté nues contre une société agro-industrielle dans le but d'empêcher les camions de pénétrer sur leurs terres forestières ancestrales, que ce soit pour l'exploitation forestière ou pour le déboisement en vue de la plantation de monocultures sur des terres qui avaient été arrachées à la communauté.⁶³ D'une part, ces défenseuses de l'environnement sont qualifiées d'inciviles et de rebelles au sein de la communauté, ce qui les éloigne des autres femmes de la communauté. D'autre part, elles sont victimes d'intimidations et d'agressions de la part de voyous et de militaires corrompus engagés par les auteurs de crimes contre l'environnement. Les défenseuses ont également été criminalisées, l'État invoquant des lois anti-pornographie contre les manifestantes nues. Ces menaces augmentent les risques encourus par les femmes et les dissuadent de s'engager dans la défense de l'environnement.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conséquences de la criminalité environnementale, du changement climatique et de la perte de biodiversité affectent différemment les femmes et les hommes autochtones en Amazonie équatorienne, dans la région de la Sierra Tarahumara au Mexique, dans la forêt de Yabassi au Cameroun et dans les forêts tropicales de Sumatra en Indonésie. Les rôles et les attentes autour du genre limitent le champ d'action des femmes aux tâches domestiques, qui dépendent à leur tour de la santé de leur environnement. La plupart des femmes interrogées dans ces communautés n'étaient pas impliquées dans des crimes environnementaux, mais souffraient de la masculinisation des activités économiques liées à la forêt, de la perte de leur culture et de leurs terres, de la détérioration de leur santé, de la violence domestique, de l'exploitation sexuelle et du travail forcé.

Les femmes autochtones des régions étudiées au Mexique et en Équateur semblent jouer un rôle plus actif dans les mouvements collectifs autochtones en faveur des droits territoriaux, des réparations et de la protection de l'environnement que celles du Cameroun et de l'Indonésie. Les protections contre les crimes environnementaux et les droits humains tendent à classer les communautés autochtones de manière homogène. Elles ignorent ainsi les vulnérabilités uniques des femmes dues à leur dépendance financière vis-à-vis des hommes, aggravée par les normes socioculturelles et les pratiques religieuses qui dictent le rôle des femmes dans les communautés et leur relation avec les ressources forestières. Les voix des femmes restent généralement muettes et marginalisées dans les processus de prise de décision, que ce soit dans les réunions au niveau de la communauté ou dans les agendas nationaux.



Des militants écologistes et des gardes forestiers commémorent la Journée de la Terre en Indonésie.
© Sigit Prasetya/NurPhoto via Getty Images

Cependant, alors que les communautés autochtones se mobilisent pour défendre leurs territoires ancestraux contre les crimes environnementaux, nos résultats montrent que les femmes, soutenues par des organisations de la société civile et des collectifs d'autres groupes ethniques, élèvent progressivement la voix et collectivisent les efforts de protection de l'environnement. Leurs témoignages de résistance reflètent également les rôles sexospécifiques de protection de leurs familles, de leur culture et de leurs moyens de subsistance. Leurs motivations reposent sur une expérience directe.

Les défenseurs de l'environnement, qu'ils soient hommes ou femmes, sont confrontés à de nombreux risques. Presque tous les membres de la communauté étaient au courant des menaces, des agressions et des violences subies par les défenseurs de l'environnement dans leur communauté. Les mécanismes de signalement ne sont pas efficaces, car les plaignants ne sont pas protégés et, dans certains cas, les signalements sont systématiquement supprimés.

S'il est urgent de renforcer la résilience des communautés et d'autonomiser les défenseuses de l'environnement dans les quatre régions étudiées, il n'existe pas de solution unique. Il est nécessaire d'adopter une approche contextuelle qui tienne compte des normes, des rôles et des règles patriarcales locales en matière de genre. Néanmoins, les recommandations suivantes mettent en évidence les moyens de renforcer les efforts de résilience des communautés, et des femmes en particulier, face aux crimes contre l'environnement.

Pour les acteurs du développement, les organisations de la société civile et les militants de la justice environnementale

- **Intégrez les considérations sexospécifiques lors des interventions planifiées et des actions de sensibilisation sur les questions environnementales.** Élargissez la participation des femmes par le biais de consultations et d'espaces de dialogue réservés à ces dernières en matière de gestion de l'environnement. Développez les réseaux de femmes, y compris dans le domaine juridique, ce qui peut impliquer des institutions prêtes à travailler bénévolement. Les activités d'extraction ayant attiré davantage d'hommes extérieurs à la région dans les territoires autochtones et ruraux, le risque de violence physique pour les femmes s'est accru, de sorte que les réseaux locaux représentent désormais une véritable structure de soutien. L'objectif est de promouvoir l'action individuelle et collective des femmes en matière de protection de l'environnement et de dénonciation des crimes contre l'environnement.
- **Développez l'action économique des femmes.** Les femmes jouent un rôle essentiel dans les activités économiques agricoles, mais sont marginalisées dans les processus de prise de décision. Leur capacité d'action peut être renforcée par des ateliers éducatifs et des programmes d'autonomisation économique tels que le microfinancement, la formation professionnelle et le développement des compétences. En outre, favorisez l'accès des femmes à des marchés plus importants pour leurs produits, tels que les PFNL, dans les zones urbaines. Donnez accès à des comptes bancaires individuels et à une planification financière. Encouragez les femmes à s'organiser en vue d'une action collective visant à faire respecter leurs droits.
- **Facilitez les campagnes en faveur des droits de la femme aux niveaux communautaire, régional et national.** Créez une solidarité entre les mouvements locaux dirigés par des femmes. Ces interventions peuvent consister en un renforcement des compétences et une sensibilisation aux problématiques importantes, telles que l'impact des crimes et de la dégradation de l'environnement sur la santé des femmes, la violence domestique et les pièges de la traite déguisée, par exemple, en fausses promesses amoureuses ou en fausses offres d'emploi. Encouragez les organisations de la société civile dirigées par des femmes ou orientées vers les femmes et organisez des ateliers pour faciliter une meilleure compréhension de leurs droits et de l'accès aux services. Les exemples de réussite et les bonnes pratiques devraient être documentés et diffusés.

- **Créez des coalitions avec d'autres mouvements et organisations sociales.** Les organisations de la société civile travaillent souvent en vase clos lorsque les thèmes qu'elles abordent se rejoignent, comme le lien entre les droits de l'environnement et les droits des femmes. Lancez des coalitions et une convergence des problématiques sociales des différentes organisations de la société civile présentes sur le terrain afin de renforcer la solidarité face aux impacts sexospécifiques des questions environnementales, y compris les impacts différentiels sur la santé, la dénonciation des crimes environnementaux et l'accès à l'aide extérieure. Sensibilisez les journalistes et faites-les participer aux campagnes de sensibilisation.
- **Sensibilisez les jeunes aux droits des femmes et aux questions environnementales.** Les enfants et les jeunes doivent transmettre à leurs communautés le message sur le rôle d'autonomisation des femmes dans la gestion de leur foyer. Cela implique de modifier les programmes des établissements d'enseignement officiels et de mener des campagnes multimédias dans les médias sociaux, à la télévision et à la radio. En outre, les enfants et les jeunes doivent comprendre comment l'activité humaine affecte l'environnement.
- **Créez ou consolidez des observatoires et des groupes de suivi de la société civile.** Ces efforts peuvent viser à prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les territoires autochtones, l'incursion de groupes criminels et le maintien de l'intégrité des communautés et de leurs femmes. Cela permettrait également de renforcer le contrôle de la mise en œuvre de la politique au niveau communautaire.

Pour les gouvernements, les institutions publiques et les décideurs politiques

- **Améliorez la sécurité et la protection des défenseuses de l'environnement.** Les défenseuses de l'environnement sont confrontées à des défis différents de ceux de leurs homologues masculins. Les structures patriarcales renforcent le sentiment que les femmes sont des cibles faciles et qu'elles peuvent fréquemment être intimidées ou menacées. Renforcez la capacité des gouvernements locaux et régionaux à surveiller et à poursuivre les crimes contre l'environnement, et protégez les défenseuses de l'environnement qui dénoncent ces crimes contre les menaces et la violence auxquelles elles sont confrontées.
- **Élargissez la définition des « crimes contre l'environnement ».** La législation nationale devrait élargir la définition des « crimes contre l'environnement » pour y inclure toutes les activités qui entraînent une destruction continue de l'environnement, y compris le déversement de déchets et le déboisement, et pour y inclure le consentement éclairé des populations autochtones et locales. Renforcez les mesures de responsabilisation et les mécanismes de surveillance indépendants.
- **Utilisez une approche transversale pour comprendre les réalités cachées des rôles et des relations entre les hommes et les femmes.** Les questions environnementales sont surtout soulevées au niveau local, et il est important que les législateurs et les décideurs politiques comprennent et intègrent les multiples conditions à l'origine de vulnérabilités plus profondes pour les femmes et leurs communautés. Pour une mise en œuvre efficace, les questions environnementales doivent être abordées sous l'angle de l'égalité des sexes. Les programmes publics et les subventions liés à la gestion de l'environnement doivent consciemment impliquer les femmes leaders ou les collectifs de femmes.
- **Évitez les réponses militarisées aux crimes et aux conflits environnementaux.** Les réponses militarisées augmentent de manière exponentielle la vulnérabilité des femmes. Non seulement ces approches augmenteraient le nombre d'hommes sur leurs terres, mais lorsqu'elles sont déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes sont soumises au travail forcé, à la violence sexuelle et au manque d'accès aux soins de santé.

- **Luttez contre la criminalité environnementale grâce à l'application de la loi et à une gouvernance efficace.** Renforcez les compétences des services chargés de l'application de la loi et de l'appareil judiciaire pour qu'ils puissent poursuivre les auteurs de crimes contre l'environnement. Facilitez l'accès à la justice des communautés autochtones et des défenseurs de l'environnement par la création d'unités judiciaires et le renforcement des compétences des fonctionnaires de l'État chargés de la protection de l'environnement. Cela pourrait également aider les communautés à retrouver la confiance dans les institutions de l'État et leur permettre de réclamer justice.
- **Encouragez la création et la gestion autonome de diverses activités génératrices de revenus.** En adoptant une approche sensible au genre, les gouvernements et les décideurs politiques devraient identifier et promouvoir de nouvelles sources de revenus. Ils pourraient en outre former les communautés autochtones aux pratiques durables liées au commerce des produits forestiers.

Pour les chercheurs et les universitaires

- **Recueillez des données ventilées par genre sur les crimes environnementaux, leurs incidences et les réponses apportées.** Ces données sont essentielles pour que la société civile et les organisations gouvernementales puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces, en particulier contre les crimes environnementaux. L'absence de statistiques ventilées par genre sur les crimes contre l'environnement, y compris l'implication des femmes et la manière dont elles sont affectées, est devenue flagrante au cours des recherches effectuées dans le cadre de ce rapport.
- **Soulignez l'importance de l'intersectionnalité.** L'importance de l'intersectionnalité ne peut être négligée. Alors que le discours mondial souligne l'importance de l'intersectionnalité dans la promotion de l'intégration de la dimension de genre dans les cadres et politiques environnementaux, son application doit encore refléter les réalités des femmes locales qui sont inextricablement liées à leur environnement.



NOTES

- 1 Livia Wagner, *Organized crime and illegally mined gold in Latin America*, GI-TOC, Avril 2016, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-and-illegally-mined-gold-in-latin-america>.
- 2 Le Fonds pour la résilience est le mécanisme de financement de la GI-TOC qui identifie, habilite et protège les acteurs communautaires et leurs actions dans les régions du monde les plus touchées par la violence et la gouvernance criminelle. Le Fonds dote les individus et les initiatives de groupe de moyens financiers, de ressources et d'outils de développement des compétences nécessaires à la création de réseaux de résilience et à la recherche d'approches novatrices en matière de sécurité des citoyens et de consolidation de la paix. Consulter <https://resiliencefund.globalinitiative.net> pour plus d'informations.
- 3 International Labour Organization, *Exploring and tackling barriers to indigenous women's participation and organization: a study based on qualitative research in Bangladesh, Bolivia, Cameroon and Guatemala*, 2021, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_779265.pdf.
- 4 Lucia Bird, *Rethinking resilience: The role of women in community responses to organized crime*, GI-TOC, Mai 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/resilience-women-organized-crime>.
- 5 UN Office on Drugs and Crime, *Mainstreaming gender in organized crime and illicit trafficking projects*, Janvier 2020, https://www.unodc.org/documents/Gender/Thematic_Gender_Briefs_English/Org_crime_and_trafficking_brief_23_03_2020.pdf.
- 6 Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, 18 décembre 2022, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>.
- 7 World Wide Fund for Nature, *Living planet report 2022: Building a nature-positive society*, 2022, <https://livingplanet.panda.org/en-US>.
- 8 Claire Brader, COP15: *Global biodiversity framework*, UK parliament, 6 janvier 2023, <https://lordslibrary.parliament.uk/cop15-global-biodiversity-framework>.
- 9 Ibid.
- 10 Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, Plan d'action pour l'égalité des sexes : Projet de décision proposé par le président du Groupe de travail I, 18 décembre 2022, <https://www.cbd.int/doc/c/2fd1/4254/325adfd94bb87e6488698357/cop-15-l-24-fr.pdf>
- 11 ONU Femmes, Document explicatif : Inégalités entre les sexes et changements climatiques : des enjeux étroitement liés, 28 février 2022, <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/article-explicatif/2022/03/inegalites-entre-les-sexes-et-changements-climatiques-des-enjeux-etroitement-lies>; UN Framework Convention on Climate Change, *Differentiated impacts of climate change on women and men; the integration of gender considerations in climate policies, plans and actions; and progress in enhancing gender balance in national climate delegations*, 12 juin 2019, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2019_inf8.pdf; Senay Habtezion, *Overview of linkages between gender and climate change*, UN Development Programme, 2016, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20Linkages%20Gender%20and%20CC%20Policy%20Brief%201-WEB.pdf>; UN Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, *Report on the Asia-Pacific regional consultation on the priority theme of the sixty-sixth session of the Commission on the Status of Women*, 9-10 février 2022, https://www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/CSW66_AP_Regional_Consultation_Report_final_0.pdf; Itzá Castañeda Carney et coll, *Gender-based violence and environment linkages*, International Union for Conservation of Nature, 2022.

- 12 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Les changements climatiques exacerbent la violence à l'égard des femmes et des filles, 12 juillet 2022, <https://www.ohchr.org/fr/stories/2022/07/climate-change-exacerbates-violence-against-women-and-girls>.
- 13 International Organization for Migration Regional Office for Central, North America and the Caribbean, *Why does vulnerability to human trafficking increase in disaster situations?*, <https://rosanjose.iom.int/en/blogs/why-does-vulnerability-human-trafficking-increase-disaster-situations>.
- 14 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Les changements climatiques exacerbent la violence à l'égard des femmes et des filles, 12 juillet 2022, <https://www.ohchr.org/fr/stories/2022/07/climate-change-exacerbates-violence-against-women-and-girls>.
- 15 Livia Wagner, *Organized crime and illegally mined gold in Latin America*, GI-TOC. Avril 2016, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-and-illegally-mined-gold-in-latin-america>.
- 16 Daan P van Uhm et Rick CC Nijman, *The convergence of environmental crime with other serious crimes: Subtypes within the environmental crime continuum*, *European Journal of Criminology*, 19, 4 (2022), pp 542–561.
- 17 Ibid.
- 18 Meg Parsons, Karen Fisher et Roa Petra Crease, *Environmental justice and indigenous environmental justice, Decolonising Blue Spaces in the Anthropocene*, Londres : Palgrave Macmillan, 2021.
- 19 Matt Finer, Clinton N Jenkins, Melissa A Blue Sky et Justin Pine, *Logging concessions enable illegal logging crisis in the Peruvian Amazon*, *Scientific Reports*, 4 (2014), article 4719.
- 20 UN Environment Programme, *Environmental courts and tribunals: A guide for policymakers*, 2016, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/10001/environmental-courts-tribunals.pdf>.
- 21 Rob White, *Transnational Environmental Crime: Toward an Eco-global Criminology*, Londres : Routledge, 2017.
- 22 Ibid.
- 23 RK Pachauri et LA Meyer et coll., *Climate change 2014: Synthesis report, Contribution of Working Groups I, II and III to the fifth assessment report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, IPCC, 2015, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf.
- 24 Maia Sieverding, *Gender and reproductive health*, *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, Oxford : Pergamon, 2001.
- 25 Rosemarie Tong, *Gender roles*, *Encyclopedia of Applied Ethics* (deuxième édition), Amsterdam : Elsevier Science, 2011.
- 26 Ibid.
- 27 Patricia Howard (ed), *Women and Plants: Gender Relations in Biodiversity Management and Conservation*, Londres : Zed Books, 2003.
- 28 *Analysis of semi-structured questionnaire and interviews with 36 women and 36 men within the Sierra Tarahumara region of Mexico, the Chilly Urku community in Ecuador, the Batak Toba community in Indonesia and the Yabassi forests in Cameroon*, Juin 2023.
- 29 Ibid.
- 30 Ibid.
- 31 Ivette Vallejo, Cristina Cielo et Fernando García, *Ethnicity, gender, and oil: Comparative dynamics in the Ecuadorian Amazon*, *Latin American Perspectives*, 46, 2 (2019), pp 182–198.
- 32 *Analysis of semi-structured questionnaire and interviews with 36 women and 36 men within the Sierra Tarahumara region of Mexico, the Chilly Urku community in Ecuador, the Batak Toba community in Indonesia and the Yabassi forests in Cameroon*, Juin 2023.
- 33 Ibid.
- 34 Ivette Vallejo, Cristina Cielo et Fernando García, *Ethnicity, gender, and oil: Comparative dynamics in the Ecuadorian Amazon*, *Latin American Perspectives*, 46, 2 (2019), pp 182–198.
- 35 Ajas est un système agricole agroforestier dirigé par des femmes et destiné à approvisionner la famille en nourriture et à générer des revenus.
- 36 Ivette Vallejo, Cristina Cielo et Fernando García, *Ethnicity, gender, and oil: Comparative dynamics in the Ecuadorian Amazon*, *Latin American Perspectives*, 46, 2 (2019), pp 182–198.
- 37 Ibid.
- 38 Entretien avec un informateur clé, Équateur, juin 2023.
- 39 Ivette Vallejo, Cristina Cielo et Fernando García, *Ethnicity, gender, and oil: Comparative dynamics in the Ecuadorian Amazon*, *Latin American Perspectives*, 46, 2 (2019), pp 182–198.
- 40 L'Équateur a un score de résilience relativement élevé de 4,88 face à la criminalité organisée, y compris la criminalité environnementale, en baisse par rapport à 5,70 en 2021. La résilience est notée sur 10, 10 étant la résilience la plus élevée. Consulter GI-TOC, Équateur, Indice mondial du crime organisé 2023, <https://ocindex.net/country/ecuador>.
- 41 Articles 313 et 404 de la Constitution équatorienne.
- 42 GI-TOC, Indice mondial du crime organisé 2023, <https://ocindex.net>.
- 43 Entretien avec un informateur clé de Chilly Urku, Équateur, 20 juin 2023.
- 44 Ibid.

- 45 Alliance of Human Rights Organizations, *Rights defenders under threat in Ecuador: How government support is inefficient and favours industry interests*, Juin 2021, <https://amazonfrontlines.org/m3di4/2021-06-rights-defenders-under-threat-in-ecuador.pdf>.
- 46 Melissa Schumacher et coll, *Evolution and collapse of ejidos in Mexico—to what extent is communal land used for urban development?*, *Land*, 8, 10 (2019), p 146.
- 47 Serge LaRochelle, *Common property and traditional ecological knowledge: Biodiversity conservation in the Sierra Tarahumara*, Mexique, mémoire de master, Université du Manitoba, 2003.
- 48 Entretiens sur des études de cas ; Daniel Weisz Argomede, *Climate change, drug traffickers and La Sierra Tarahumara*, *Journal of Strategic Security*, 13, 4 (2020), pp 81–95.
- 49 Daniel Weisz Argomede, *Climate change, drug traffickers and La Sierra Tarahumara*, *Journal of Strategic Security*, 13, 4 (2020), pp 81–95.
- 50 Le Mexique a un score de résilience faible de 4,21 face au crime organisé, y compris la criminalité environnementale, en baisse par rapport à 4,46 en 2021. La résilience est notée sur 10, 10 étant la résilience la plus élevée. Consulter GI-TOC, Mexique, Indice mondial du crime organisé 2023, <https://ocindex.net/country/mexico>.
- 51 Le Cameroun a un score de criminalité élevé de 7,50 pour les crimes contre la flore, les crimes contre la faune et les crimes contre les ressources non renouvelables. La criminalité est notée sur 10, 10 étant le niveau de criminalité le plus élevé. Consulter GI-TOC, Cameroun, Indice mondial du crime organisé 2023, https://ocindex.net/assets/downloads/2023/french/ocindex_profile_cameroon_2023.pdf.
- 52 Samuel Assembe-Mvondo et Ayami Kan, *An overview of interactions between wildlife and forest illegalities in Cameroon*, *International Forestry Review*, 24, 4 (2022).
- 53 Ibid.
- 54 Ibid.
- 55 Des autochtones occupant des postes importants au sein du gouvernement ou des hommes d'affaires résidant en dehors du village.
- 56 Samuel Assembe-Mvondo et Ayami Kan, *An overview of interactions between wildlife and forest illegalities in Cameroon*, *International Forestry Review*, 24, 4 (2022).
- 57 Le Cameroun a un score de résilience faible de 3,17 face à la criminalité organisée, y compris la criminalité environnementale, en légère hausse par rapport au score de 3,13 en 2021. La résilience est notée sur 10, 10 étant la résilience la plus élevée. Consulter GI-TOC, Cameroun, Indice mondial du crime organisé 2023, https://ocindex.net/assets/downloads/2023/french/ocindex_profile_cameroon_2023.pdf.
- 58 Jaka Hendra Baittri, *Tensions boil in Sumatra over a palm oil promise villagers say has yet to be kept*, 9 novembre 2022, Mongabay, <https://news.mongabay.com/2022/11/tensions-boil-in-sumatra-over-a-palm-oil-promise-villagers-say-has-yet-to-be-kept>; The Jakarta Globe: *Indonesia's forest communities victims of 'legal land grabs'*, 19 novembre 2013, Rights and Resources, <https://rightsandresources.org/blog/the-jakarta-globe-indonesias-forest-communities-victims-of-legal-land-grabs>.
- 59 Syahrul Akmal Latif et Abdul Munir, *Smog and environmental crime: Reflected from cases in Riau*, *Advances in Social Sciences, Education and Humanities Research*, 163 (2017), pp 269–272.
- 60 L'Indonésie a un score de criminalité élevé de 8 pour les crimes contre la faune et la flore. La criminalité est notée sur 10, 10 étant le niveau de criminalité le plus élevé. Consulter GI-TOC, Indonésie, Indice mondial du crime organisé 2023, <https://ocindex.net/country/indonesia>.
- 61 Loi n° 41 de 1999 relative à la foresterie, loi n° 18/2013 relative à la prévention et l'éradication de la destruction des forêts, loi n° 5 de 1990 relative à la conservation des ressources naturelles et de l'écosystème.
- 62 L'Indonésie a un score de résilience faible de 4,25 face à la criminalité organisée, y compris la criminalité environnementale, en baisse par rapport au score de 4,33 en 2021. La résilience est notée sur 10, 10 étant la résilience la plus élevée. Consulter GI-TOC, Indonésie, Indice mondial du crime organisé 2023, <https://ocindex.net/country/indonesia>.
- 63 SE Jarnalis, *Viral, aksi ibu-ibu demo tanpa busana di Toba Samosir, protes masalah lahan*, *Wajah Bangsa News*, 3 décembre 2021, <https://wajahbangsanews.com/2021/12/03/viral-aksi-ibu-ibu-demo-tanpa-busana-di-toba-samosir-protes-masalah-lahan/amp>.



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

À PROPOS DE LA GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 600 experts dans le monde entier. La GI-TOC offre une plateforme destinée à promouvoir un débat plus large et des approches innovantes pour favoriser une stratégie mondiale exhaustive contre la criminalité organisée.

www.globalinitiative.net



**RESILIENCE
FUND**

Supporting community
responses to organized crime

Avec le soutien de



**UK International
Development**

Partnership | Progress | Prosperity